



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS :	11
EN EXERCICE :	11
PRESENTS :	10
VOTANTS :	11
POUR :	11
ABSTENTION :	0
CONTRE :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Eric BASSET, Elvina SAVIOUX, Philippe KOZMIN, Valérie MARTINET, Laurence LATTARD, Patrick CHANOUX, Séverine VAQUERIZO, Nicolas ARNAUD

Absents : Eric DOURNON

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 04-10042026-16 : Approbation de la convention de partenariat au titre du soutien au pastoralisme et à l'entretien de l'alpage de Montfrais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2311-7 ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat d'Alpage de Montfrais contribue par l'exploitation pastorale sur le plateau de Montfrais à la préservation de l'identité rurale et du patrimoine naturel de la commune ;

CONSIDÉRANT l'intérêt public local attaché au maintien d'une activité pastorale vivante, laquelle contribue à la biodiversité, à la lutte contre l'embroussaillage et à la préservation du caractère montagnard des sites, bénéficiant ainsi à l'attractivité paysagère de la commune ;

CONSIDÉRANT que les contraintes spécifiques liées à l'exploitation du site (géographie, prédation et cohabitation touristique) compromettent l'équilibre économique de l'association sans un accompagnement de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat a informé la Commune de sa volonté de renouveler sa présence d'estive pour cette année 2026 et qu'il a sollicité un accompagnement financier et logistique pour en assurer la viabilité économique face aux contraintes du milieu ;

Il est proposé de conclure une convention avec le Syndicat d'Alpage de Montfrais pour préciser les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement et les obligations et engagements de chacune des parties.

Le projet de convention – joint à la présente délibération – vise ainsi notamment à soutenir le projet de pastoralisme porté par le Syndicat :

- d'une part, par le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 245,00 € pour la saison 2026,
- d'autre part, par la mise à disposition gratuite de l'appartement « Le Vaujaniat » et d'un véhicule 4x4 communal dédié exclusivement aux missions liées à l'estive.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve la convention de soutien à l'activité pastorale pour la saison 2026 à intervenir avec le Syndicat d'Alpage de Montfrais ;
- Confirme le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2026 pour un montant de 15 245,00 € ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 038-213805278-20260410-04_10042026_16-DE



- Autorise la mise à disposition gratuite, au profit du Syndicat :
 - de l'appartement de fonction situé en rez-de-chaussée du restaurant d'altitude « Le Vaujaniat »,
 - d'un véhicule de type 4x4 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 budget Ville 2026 ;
- Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

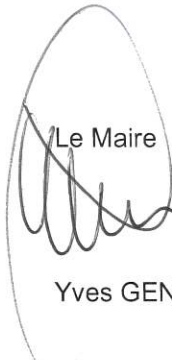
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. ?

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

